

Nos propositions sont présentées en les regroupant selon quelques thèmes correspondant à l'objet de notre association.

Les réponses des listes candidates sont présentées chacune dans un fichier séparé :

[« Vivons Montferrier », \(Michel Bourelly\)](#)

[« Montferrier Ensemble », \(Jean-Paul Bord\)](#)

[« Avec Vous Pour Montferrier », \(Brigitte Devoiselle\)](#)

0.1 Nous proposons que soient mises en place des dispositifs permettant aux citoyen.ne.s de la commune de participer activement à l'élaboration des projets communaux, et de pouvoir en discuter le contenu avec les élu.e.s du Conseil Municipal. Ces dispositifs ne doivent pas se limiter à de simples « réunions d'information » voire « de concertation », mais bien s'appuyer sur des structures permettant réellement d'associer étroitement les citoyen.ne.s aux élu.e.s.

0.2 Nous proposons que la formation des citoyen.ne.s puisse être assurée grâce à la mise en place de partenariats adaptés aux dossiers à traiter, en faisant appel à des associations naturalistes, des organisations de chercheurs, voire à des étudiant.e.s dans les domaines concernés (géographie-urbanisme, bio-diversité, etc), de manière à associer expertise scientifique et expertise d'usage des citoyen.ne.s à même d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées.

1. Sur la thématique de l'énergie

1.1 Nous proposons que la commune ait un rôle moteur auprès des habitant.e.s de la commune, en termes d'économies mais aussi de production d'énergie. Cela concerne notamment les mesures favorisant la sobriété énergétique (isolation thermique, systèmes de chauffage et de climatisation, etc.) et les équipements de production d'énergie renouvelable. **L'exemple doit venir des actions de la commune sur ses propres bâtiments communaux et de la mise en place de productions d'énergie renouvelable sur des emplacements à localiser,** ces actions pouvant servir d'exemples montrant aux habitant.e.s que c'est possible. Ces actions seront basées sur des objectifs de réduction chiffrés et pourront être évaluées grâce à la mise en place d'un bilan carbone des activités de la commune.

1.2 Nous proposons que la commune mette à disposition une personne référente, apte à aider et conseiller les personnes souhaitant mettre en place une telle démarche énergétique. La mission de cette personnes référente pourra être discutée, et pourrait comprendre, par exemple, la mise en place d'une base de données d'entreprises « sérieuses » pour effectuer les travaux envisagés (éviter les arnaques due aux démarchages par téléphone) et les conseils pratiques pour la mise en œuvre (mise en contact avec des organismes tels que l'ADEME).

1.3 Nous proposons l'extinction nocturne des éclairages publics ainsi que des panneaux lumineux, publicitaires ou non (y compris sur le mobilier urbain tel que abribus, etc). Ceci peut nécessiter de la part de la commune des démarches fermes auprès de la Métropole, nous proposons qu'elles soient appuyées par les habitant.e.s, qui en auront préalablement discuté (dans le cadre des dispositions citoyennes prévues plus haut).

1.4 Nous proposons que la commune s'implique dans des interventions scolaires et dans le foyer des jeunes, pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux économies d'énergie.

2. Sur la thématique des mobilités et des communications

Cette thématique recouvre toutes les problématiques liées aux déplacements, mais aussi les mesures qui seraient susceptibles de modérer les déplacements.

Nous proposons de développer tous les moyens pouvant faciliter les alternatives à l'usage de l'auto-solisme¹.

2.1 Plus précisément : définir un schéma structurant pour des déplacements sécurisés, à pied et à vélo, articulé autour des axes Caudalie-Route de Mende-Rond Point Agropolis (incluant le pont sur le Lez), et terminer le raccordement de la piste du Boulevard de la Lironde avec la piste de la RD 65 au rond point d'Agropolis. La volonté affichée par les listes candidates de réaliser de tels équipements ne doit pas rester une vague promesse, mais se traduire par l'engagement de la commune auprès de la Métropole, pour que ces équipements soient rapidement réalisés.

L'aménagement de la route de Mende, entre le rond-point du Fescau et le rond-point Agropolis, notamment, devra se faire avec les citoyen.ne.s concerné.e.s (riverains, usagers), compte-tenu des difficultés liées à cette réalisation.

2.2 Nous proposons une grande concertation sur la mise en place et l'utilisation des transports collectifs, dès le début du mandat, sans attendre la réalisation de la ligne 5 de tramway. Cette concertation devra porter sur les besoins et les moyens d'y répondre. **Immédiatement réalisable, nous proposons que la commune incite les habitant.e.s à utiliser les moyens déjà disponibles (bus)**, en commençant par l'amélioration de l'information sur le site web communal (information qui fait actuellement défaut, aucune rubrique n'étant consacrée à l'utilisation de ces moyens, à part la publication – difficile à trouver – des horaires ...).

2.3 Nous proposons que la voirie soit rendue accessible sans danger aux Personnes à Mobilité réduite (PMR), aux personnes âgées, par la mise en place de trottoirs adaptés, et aux enfants par des itinéraires sécurisés facilitant la mise en place de pedibus vers les écoles.

2.4 Pour éviter certains déplacements vers les communes voisines – essentiellement la ville centre – ou pour effectuer certaines démarches, nous proposons la mise en place d'espaces « collaboratifs », dans divers lieux de la commune : espaces de « co-working » et de ressources numériques (pour aider les personnes dépourvues de matériel informatique ou ayant des difficultés à les utiliser), en lien avec un café associatif (par exemple place du 14 juillet, ou à Caubel); une recyclerie (à proximité de la déchetterie, à la place de l'espace prévu en bord de Lez pour le projet d'urbanisation - qui serait abandonné), et autres lieux de vie à définir avec les habitant.e.s.

3. Sur la thématique Urbanisme – Aménagement

3.1 Nous proposons que le rôle et les pouvoirs du Maire dans la gestion des Permis Aménager/ Permis de Construire, ainsi que dans la gestion des espaces publics, soit réaffirmée : imposer de vrais espaces publics dans toutes les opérations d'urbanisme (par exemple des cheminements piétons entre les parcelles). Concernant la végétation arborée, **faire respecter le PLU** en privilégiant les deux premiers termes de la séquence « **Eviter-Réduire-Compenser** » et **obliger à compenser réellement les coupes d'arbres** lorsqu'elle ne peuvent pas être évitées.

3.2 Nous proposons la mise en place d'une réflexion globale (avec les citoyen.ne.s) sur les logements sociaux et leur localisation, eu égard à l'obligation légale des 25 %.

¹ utilisation de la voiture individuelle par une seule personne

3.3 Nous proposons que les candidat.e.s à la future municipalité expriment un positionnement clair et public sur le projet Oxylane, situé aux portes de la commune, et dont la réalisation aurait des conséquences néfastes en termes de cadre de vie, d'aménagement et d'environnement (paysage, circulation, risques d'inondation, disparition de terres agricoles, etc).

3.4 Nous proposons des actions fortes en faveur de la valorisation du patrimoine, en premier lieu l'aqueduc Saint-Clément, qui traverse la commune de part en part.

3.4.1. Concrètement, nous proposons que la commune passe une convention avec la ville de Montpellier, propriétaire de l'ouvrage, l'autorisant à effectuer les opérations d'entretien et de valorisation, à l'instar de la convention passée récemment entre la commune de Saint-Clément-de-Rivière et la ville de Montpellier (et que nous tenons à votre disposition).

3.4.2 Dans l'immédiat, nous proposons à la commune d'aider matériellement les associations et les bénévoles qui œuvrent actuellement sur le terrain pour effectuer ces actions de valorisation/entretien.

4. Sur la thématique Environnement-Biodiversité

4.1 Nous proposons de sanctuariser des espaces de biodiversité identifiés sur le territoire de la commune (exemples : la colline du Devézou, les sols volcaniques en bas du château, l'aqueduc) et d'engager une réflexion entre citoyens et experts pour éviter leur banalisation, tout en intégrant le risque incendie.

4.2 Nous proposons de prévoir des espaces d'accueil de la faune sauvage dans les opérations d'urbanisme.

4.3 Nous proposons de revoir le projet d'aménagement du terrain en face de la distillerie (zone entre RD112 et bords du Lez) **pour le transformer en lieu de rencontres, d'activités sociales et réserve de biodiversité naturelle**, nouveau projet à définir avec les habitant.e.s et notamment celles et ceux de Caudalie.

4.4 Nous proposons de réduire fortement l'éclairage nocturne (aux endroits où il serait maintenu malgré la proposition du thème Énergie) en remplaçant les éclairages trop violents (de type « boules ») par des lumières plus douces et tournées vers le sol. Ceci afin de réduire la pollution lumineuse, préjudiciable à la faune nocturne (chiroptères, etc).

4.5 Nous proposons que la municipalité incite les agriculteurs à se diriger vers les techniques et la certification en agriculture biologique, en épaulant des incitations existantes souvent difficiles à mobiliser ou insuffisantes lors de la période dite de conversion.

Proposition récapitulative

Les mesures que nous vous proposons rentrent dans le cadre plus général de la « **Déclaration d'Urgence Climatique** ». Une telle déclaration a déjà été adoptée en France par plusieurs dizaines de villes ou collectivités territoriales, de toute taille, et plusieurs milliers dans le monde entier (près de chez nous : Montpellier, Clapiers, Vailhauquès ...) et beaucoup d'autres vont sans doute le faire à l'issue de ces élections.

Si vous connaissez cette déclaration, les modalités de son adoption, et les engagements que cela implique, **nous vous proposons de vous engager à l'adopter au début de votre mandat**. Nous sommes prêts à en discuter avec vous et vous fournir de plus amples précisions.

En conclusion

Ce mandat doit être celui de la transition : selon le dernier rapport du GIEC, « 50% à 70 % des leviers d'action contre le dérèglement climatique se situent au niveau local. » Chaque élu·e local·e, chaque citoyenne et chaque citoyen peut lutter contre le dérèglement climatique et apporter des solutions efficaces, faciles à mettre en œuvre au niveau de son territoire. **Les propositions de ce document vont dans ce sens. Celles que vous aurez publiquement retenues via vos réponses vous engageront dès le début de votre mandat, et devront être mises en œuvre le plus rapidement possibles. Elles engageront aussi les citoyennes et les citoyens de notre commune, qui travailleront avec vous dans le cadre des dispositifs évoqués au début de ce document dans le thème citoyenneté. Nous sommes toutes et tous directement concerné-e-s par l'urgence de cette transition, chacune et chacun en porte une part de responsabilité.**

C'est pourquoi nous proposons que soient réalisés :

- **en début de mandat, un état des lieux et une programmation des actions à mener au cours du mandat**
- **des bilans réguliers sur l'avancement des différents projets, tous les deux ans par exemple.**

Ces évaluations seront l'affaire de toutes et tous. Il ne s'agit pas de faire a priori des procès d'intention, mais d'œuvrer à l'échelle de notre commune pour faire face à l'urgence.

Les adhérent.e.s de l'association SOS Lez Environnement et son bureau vous remercient de l'attention que vous porterez à ce document de propositions.

Merci de nous répondre par écrit, de préférence par email, d'ici le 25 février, afin que nous ayons le temps d'en organiser la diffusion.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer, si vous le souhaitez, du 10 au 18 février, puis à partir du 25 février jusqu'au 6 mars.

Contact : 06 74 32 82 92 soslez@neuf.fr